

005-210501078-20230525-42_2023-DE
Reçu le 30/05/2023
Publié le 30/05/2023

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2023

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 10 de présents : 08 de votants : 09 date de convocation : 19/05/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt cinq mai à dix-huit heures trente minutes les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

Sont présents : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, LEROY Pierre, CAMUS Michel, SENNERY Pierre, POINSONNET Bertrand, JALADE Véronique, CHARDRONNET Luc,

Absents représentés : Pascale KOLLER donne procuration à Estelle ARNAUD

Absent non représenté non excusé : BUISSON Basile

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Véronique JALADE est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : FINANCES

**DIAGNOSTICS IMMOBILIERS POUR LES NOUVEAUX APPARTEMENTS COMMUNAUX
CHEF LIEU**

Choix du prestataire

Rapporteur : Pierre SENNERY

Considérant la finalisation de la création de deux nouveaux appartements communaux et leurs prochaines misent en location,

Considérant l'obligation de faire réaliser un ensemble de diagnostics immobiliers pour louer un appartement ;

Considérant que les diagnostics doivent être réalisés par un diagnostiqueur certifié ;

Le diagnostic comprend, pour les deux appartements :

- Diagnostic de performance énergétique (DPE),
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP),
- Diagnostic amiante des parties privatives,
- Mesurage,
- État des risques naturels et technologiques.

Pour la réalisation de ces diagnostics, plusieurs prestataires ont été consultés.

Les offres sont présentées aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre de diagnostics Immobiliers Chancel pour un montant de 400 €HT et de 480€ TTC.

Autorise le Maire à signer le devis et à régler la dépense.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture

Le 30 mai 2023

De la publication le 30 mai 2023

Fait à Puy Saint André le 25 mai 2023

Le Maire

Estelle ARNAUD

